

AVIS DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS - SÉLECTION DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)

AVIS DE RELANCE

Projet Régional d'Accès à l'Electricité Hors Réseau (ROGEAP) de la CEDEAO, Financement additionnel

Sélection d'un consultant individuel en tant que responsable du traitement des griefs

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Commission de la CEDEAO) a reçu un don de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du projet "Projet Régional d'Accès à l'Electricité Hors Réseau (ROGEAP)", et a l'intention d'utiliser une partie du montant pour la Sélection d'un Consultant Individuel en tant que **Responsable de la Résolution des Griefs**.

Les services de conseil ("les services") comprennent les éléments suivants et la durée du contrat sera d'un (1) an renouvelable pour un total de 5 ans sur la base d'une performance satisfaisante. Il est prévu que le consultant soit posté dans les bureaux de la CEDEAO à Abuja, au Nigeria (à temps plein et/ou à domicile en fonction des restrictions de COVID-19). Les activités à réaliser par le responsable du redressement des griefs comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1.1. Communication et sensibilisation au Mécanisme de Griefs (GM)

Le responsable du Mécanisme de redressement des griefs (MRG) est chargé de s'assurer que l'existence et les procédures du Mécanisme de redressement des griefs sont communiquées de manière claire et adéquate aux parties affectées par le projet et aux autres parties prenantes intéressées, tout au long du cycle de vie du projet. Cela comprendra :

- Superviser l'élaboration et la diffusion de supports de communication pour le GM, qu'il s'agisse de supports imprimés (par exemple, brochures, affiches), utilisant les canaux médiatiques traditionnels (radio, programmes télévisés) ou utilisant les canaux en ligne (médias sociaux, etc.).
- Communiquer avec toutes les parties prenantes concernées, en particulier les parties affectées par le projet, sur toutes les questions concernant le GM.
- Le cas échéant : Développer et inclure un chapitre sur les communications pour le GM du projet dans la politique et le plan de communication du projet.
- Développer un contenu relatif au GM à publier dans les points de vente pertinents (par exemple, le site Internet de l'agence de mise en œuvre).
- Identifier les groupes de personnes défavorisées, vulnérables ou potentiellement exclues et préparer des mécanismes de communication adaptés pour s'assurer que ces groupes connaissent le GM et s'en emparent en toute confiance (par exemple, des consultations ou des sessions de sensibilisation dédiées au GM ; l'adaptation du matériel de communication aux besoins et préférences exprimés par ces groupes, etc.)
- Un registre distinct, protégé par un mot de passe et dont l'accès est limité pour garantir la confidentialité, doit être établi pour les plaintes relatives à l'ESEH.

1.2. Coordination des acteurs impliqués dans le GM et surveillance générale du GM

Le responsable de la GEM est chargé de coordonner le travail des autres acteurs impliqués dans le fonctionnement du GM et de fournir un soutien à la mise en œuvre du GM. Cela peut inclure :

- La coordination avec l'Unité d'Exécution du Projet (UEP), en particulier les sauvegardes environnementales et sociales.
- Coordonner avec les dix-neuf points focaux nationaux du GM.
- Soutenir l'établissement d'un GM, y compris la mobilisation de la communauté, le recrutement et la sélection des membres du GM.
- Assister et conseiller les autres acteurs impliqués dans le GM à différents niveaux, selon les besoins.
- Superviser le consultant qui développera les protocoles SEAH, et s'assurer que les bénéficiaires de subventions ou les emprunteurs qui ont besoin d'aide pour mettre en œuvre/développer ces protocoles à leur niveau sont mis en relation avec le consultant pour toute assistance technique pertinente.
- Effectuer des contrôles ponctuels réguliers et assurer un suivi proactif avec les autres acteurs impliqués dans le GM afin de garantir le bon déroulement et le bon fonctionnement du GM.

1.3. Renforcement des capacités

Le responsable du GM est chargé de développer les capacités du personnel à différents niveaux (UIP, niveau local) par le biais de formations afin d'améliorer l'efficacité du GM.

Cela comprendra :

- Créer des matériels de formation en coordination avec l'UEP et les mettre à jour de manière continue en fonction des leçons apprises et des meilleures pratiques de résolution des griefs constatées dans les dix-neuf pays du projet.
- Organiser des sessions de sensibilisation et des formations, ainsi que des formations de recyclage, pour le personnel impliqué dans le traitement des griefs (par exemple, les points focaux du GM au niveau national).

1.4. Suivi et rapports sur les performances du GM

Le responsable du GM sera chargé de surveiller et d'analyser la performance et l'efficacité du GM et de rendre compte des progrès à la direction de l'UEP et à la Banque mondiale.

Cela comprendra :

- Le développement d'une base de données intégrée de gestion des griefs pour permettre le suivi et l'analyse des griefs reçus dans l'ensemble du projet, ce qui nécessitera une coordination étroite avec les autres acteurs impliqués dans le GM afin d'enregistrer toutes les entrées de griefs dans un journal consolidé du GM ;

- Analyser les données relatives aux griefs et rendre compte régulièrement des résultats quantitatifs et qualitatifs et des tendances en matière de retour d'information à la direction de l'UEP.
- S'assurer qu'une section sur les activités du MM est incluse dans les rapports d'avancement réguliers à la Banque mondiale.
- Communiquer sur les résultats du projet GM avec les donateurs du projet, les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires directs et indirects, comme convenu avec la direction générale.
- Développer des rapports et présentations périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) comprenant une analyse globale et détaillée de toutes les données collectées et analysées.

La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils ont les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants :

Qualification

Diplôme de Master (BAC+5) dans une discipline pertinente (par exemple, droit, sciences politiques, sociologie) ; un diplôme supérieur sera un avantage.

Expérience et compétences

- 5 ans d'expérience professionnelle pertinente ;
- Compréhension avérée des questions liées à la responsabilité sociale, aux mécanismes de règlement des griefs et à l'engagement des parties prenantes ;
- Excellentes compétences interpersonnelles, de résolution de problèmes, de négociation et de formation ;
- Excellentes compétences en matière de communication, d'analyse de données et de rédaction de rapports en anglais ;
- Capacité à hiérarchiser le travail et à atténuer les risques ;
- Capacité à travailler au sein d'une équipe, tout en étant capable de travailler et de fournir des résultats de manière indépendante ;
- Une expérience professionnelle antérieure avec la Banque mondiale ou d'autres organisations internationales de développement est un atout.

Langue

Les candidats doivent parler et écrire couramment le français et l'anglais ; et avoir d'excellentes compétences en matière de rédaction, de présentation et de rédaction de rapports.

NB : Les citoyens des Etats membres de la CEDEAO sont particulièrement encouragés à postuler pour cette consultation.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.16 et 3.17 des Règles de passation des marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs du FPI : Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement - Biens, travaux, services autres que de conseil et services de conseil, juillet 2016, énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts dans les services de conseil.

Un consultant sera sélectionné conformément à la Sélection du consultant individuel énoncée dans les Directives relatives aux consultants. Pour plus de détails sur le contexte du projet ROGEAP et sur la description de poste et les critères de sélection du Consultant, veuillez vous référer aux TDRs ci-joints.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (GMT + 1) heure locale,

Commission de la CEDEAO, Direction de l'Administration Générale,

A l'attention du Responsable de la Passation des Marchés,

Division Passation des Marchés, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

Courriel : sbangoura@ecowas.int avec copie à sdouka@ecowas.int ; amahamidou@ecowas.int ; afallah@ecowas.int ; gobasi@ecreee.org

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) à l'adresse ci-dessous, avant et au plus tard le 02 Juillet 2021 à 11h00 (GMT + 1).

i) Par voie électronique aux adresses électroniques ci-dessous :

E-mail : sbangoura@ecowas.int avec copie à sdouka@ecowas.int ; amahamidou@ecowas.int ; afallah@ecowas.int ; gobasi@ecreee.org

ii) Par écrit (un (1) original signé plus trois (3) copies en personne ou par courrier recommandé) à l'adresse physique :

Commission de la CEDEAO, Division Passation des Marchés, Premier (1er) étage du siège de la Commission de la CEDEAO, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja, NIGERIA.

Le Commissaire, Administration Générale & Conférences